

Conseil Municipal

Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du jeudi 22 avril 2021

Étaient présents et ont pris part aux votes : Mmes Cécile GUICHARD, Valérie LABROT, Séverine ROURE, Patricia VACHER, Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO (pouvoir de Mme Sandrine MOREL), et MM. Sylvain BREYSSE, Pierre CHAPUIS, Michel LIOGIER, Yves PIALAT, Bruno TASSAN-DIN, Daniel TESTON, Jean-Luc TESTUD et Emmanuel VIDAL.

Taux des taxes locales 2021

Compte tenu des résultats antérieurs et des prévisions budgétaires, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti pour 2021.

Vote des Budgets 2021

Sur proposition du Maire, après délibération, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les budgets primitifs 2021 :

- Le budget principal de la Commune s'équilibre à 1 372 680,00 en section de fonctionnement, et à 914 339,00 euros en section d'investissement.
- Le budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement s'équilibre à 394 803,00 euros en section de fonctionnement, et à 451 136,07 euros en section d'investissement.
- Le budget du Centre d'Affaires du Château de Blou s'équilibre à 64 000,00 euros en section de fonctionnement, et à 52 651,00 euros en section d'investissement.

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Le conseil municipal a approuvé la délibération du conseil communautaire relative aux attributions de compensation pour l'année 2021 (transferts financiers entre la communauté et les communes, destinés à assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges). Ces attributions ont été révisées afin de tenir compte de la participation fibre ADN ainsi que des enveloppes annuelle et supplémentaire de travaux de voirie.

Éclairage public

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet de schéma directeur établi par le Syndicat Départemental des Énergies (SDE07), qui prévoit le remplacement de l'ensemble des luminaires consommateurs et vétustes par des luminaires LED beaucoup plus économes. Le coût de ces travaux, dont la réalisation est prévue dès 2021, est estimé à 170 000 € HT, la Commune participant à hauteur de 82 000 € payables sur 6 ans.

Travaux eau et assainissement

Le conseil a autorisé le maire à signer un avenant au lot n°3 du marché de travaux sur les forages, pour un montant de 3 291,10 € HT, correspondant à des modifications du dispositif de désinfection et de la tête des 2 forages de l'Hubac.

SPANC

Le conseil a approuvé le renouvellement de la convention entre la commune et le prestataire qui assure les missions de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, M. J. G. VOOHOEVE, hydrologue expert en assainissement urbain.

Le montant de la redevance facturée aux propriétaires pour les différents types de contrôle est porté à 85 € HT.

Terrasses

Compte tenu de la persistance de la crise sanitaire, le conseil a décidé d'autoriser les commerces concernés à augmenter la surface de leur terrasse jusqu'à 50 % pour l'année 2021, sans augmentation de la redevance pour occupation du domaine public.

Via Ferrata

Le tarif du droit d'accès à la via ferrata du Pont du Diable est maintenu à 2 € jusqu'au 30 septembre 2021 pour les guides professionnels.

Personnel communal

Le conseil autorise le centre de gestion de la fonction publique territoriale à renouveler la consultation des compagnies d'assurances afin de proposer aux communes de nouveaux contrats d'assurance statutaire (couvre les frais laissés à la charge de la collectivité en cas d'arrêts de travail des fonctionnaires).

Par ailleurs le conseil a validé la mise à jour du régime indemnitaire des fonctionnaires de catégorie C.